

Nom du dispositif
STAGE D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE – CONTRAT DE VILLE
Objectifs poursuivis
<p>Le SEP – Contrat de Ville vise à mettre en situation professionnelle des jeunes ayant besoin d'acquérir une première expérience ou de conforter leur projet professionnel. Il s'inscrit dans une logique de parcours d'insertion, en lien avec les structures d'accueil.</p> <p>D'une durée de 3 à 9 mois, le stage se déroule en partie en entreprise et en partie en formation théorique.</p> <p>Durant le SEP, le stagiaire bénéficie du statut de « stagiaire de la formation professionnelle » et il est indemnisé.</p> <p>Le SEP – Contrat de Ville est une mesure inscrite au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006</p>
Public concerné
<p>Publics bénéficiaires : Jeunes de 16 à 25 ans révolus primo demandeurs d'emploi de niveau 6, 5, 5bis et 4 le cas échéant, priorité donnée aux jeunes en parcours CIVIS</p> <p>Entreprises d'accueil : Tout établissement du secteur privé domicilié en Rhône-Alpes, quels que soient son statut juridique, son secteur d'activité et sa taille, y compris les associations sous réserve qu'elles emploient au moins un salarié. L'entreprise doit désigner un tuteur (dirigeant ou salarié) qui sera en lien avec la structure gestionnaire.</p>
Unité de mesure
<p>Le calcul a été effectué sur la base de la programmation 2004, hors rémunération.</p> <p>La somme forfaitaire versée aux structures gestionnaires par « mois stagiaire » s'élève à 485 €. Elle comprend 152 € pour le suivi accompagnement et un forfait formation de 1 000 € pour 3 mois.</p> <p><u>Pour information</u>, en 2004, le nombre moyen de mois de stage réalisé par jeune était de 4 mois – Soit un coût moyen par jeune de 1940 €</p>
Coût unitaire
485 € par mois – stagiaire
Rôle de la structure porteuse (2006/2007)
<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des besoins en SEP et des spécificités éventuelles dans le cadre du plan d'actions puis des ajustements nécessaires à la programmation. - Sollicitation des structures gestionnaires pour le suivi des consommations de SEP et actualisation de l'Extranet - Réception de la part des structures gestionnaires d'un bilan d'étape en septembre pour préparer le plan d'actions de l'année suivante. <p>Réception de la part des structures gestionnaires d'un bilan qualitatif pour chaque programmation terminée.</p>
Rôle de la Région (2006/2007)
<p>Service opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement des structures porteuses et évolution du dispositif en 2007 - Vote des quotas de SEP sur la base des demandes des territoires - Information des SP sur les quotas attribués à leur territoire lors des CP <p>Service territoire :</p> <p>Veiller et alerter sur la mise en œuvre du dispositif</p>